



## EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 OCTOBRE 2016

*L'INTÉGRALITÉ DU PROCÈS-VERBAL EST CONSULTABLE EN MAIRIE.*

Présents : Christian BOREL, Caroline CHAMBONNIERE, Francis ESCALLIER Joseph FAURE, Roger MAMO, Roland MULLER, Laurent REYNAUD, André ROULET, Jacqueline SIMON.

Absents : Lorraine BUISSON (procuration à BOREL Christian)

### TABLE DES MATIERES

1	Approbation du PV précédent	2
2	Présentation du projet de PLU.	2
3	Cérémonie du 11 novembre 2016.	4
4	Retard dans le paiement des contributions de la cantine garderie. 2016027 <i>RetardPaiementCantineGarderie</i>	5
5	CCVA : Demande de participation au redressement fiscal relatif à la TVA sur le budget annexe de l'eau. 2016028 <i>Redressement TVA</i>	5
6	Voie communale numéro 3.	7
7	Prochain Conseil municipal	7

## 1 APPROBATION DU PV PRÉCÉDENT

Le PV du Conseil du 27 septembre 2016 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

## 2 PRÉSENTATION DU PROJET DE PLU.

L'urbaniste chargé de la révision du PLU présente son projet d'OAP.

Cette présentation comporte les phases suivantes :

- 1) Rappel réglementaire ;
- 2) Organisation, déroulement et bilan de la concertation ;
- 3) Réunions de travail avec les élus et pris en compte des prescriptions du Scot ;
- 4) Analyse du registre de recueil des demandes de la population ;
- 5) Réunion publique et débat :

Une réunion publique suivie d'un débat ont été organisées le 12 mai 2016 par la commune pour l'ensemble des étapes majeures de l'élaboration du PLU. Cette réunion a permis d'informer et d'instaurer un dialogue ouvert avec les habitants afin de faciliter les échanges.

Dans l'objectif d'accueillir l'ensemble des Montgardinois lors de cette réunion-débat, la collectivité a pris soin de diffuser l'information par l'intermédiaire de médias multiples : panneaux d'affichage et site internet de la mairie, distribution de tracts et de la gazette local pour un point spécifique sur le PLU dans les boîtes au lettre des habitants de la commune....

### 6) Concertation

La concertation s'est tenue de manière continue durant tout l'élaboration du PLU.

- ✓ La publication d'au moins deux articles dans un journal d'annonce légal à diffusion départementale ;
- ✓ La mise à disposition en mairie d'un registre servant à recueillir par écrit les remarques durant toute la durée de la procédure de concertation
- ✓ L'organisation d'une réunion publique.

### 7) Plan des OAP





Après débat sur cette présentation ;

Le conseil municipal approuve à la majorité par 8 voix pour et 2 abstentions les propositions ainsi faites.

Une délibération d'arrêt sera prise dans le cadre de la procédure officielle prévue.

### 3 CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2016.

La commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 sera célébrée le 11 novembre 2016 à 10 h30 sur la place Blanche RISPAUD devant la stèle du Souvenir.

Le Maire communique la liste des invités. Il indique qu'il a sollicité la participation d'un détachement du 4<sup>ème</sup> Chasseurs.

Valérie ANDRE est chargée de commander une gerbe de fleurs.

Roland MULLER est chargé de préparer la sonorisation.

Joseph FAURE et Valérie ANDRE sont chargés de préparer le buffet apéritif avec l'aide des volontaires.

#### **4 RETARD DANS LE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS DE LA CANTINE GARDERIE. 2016027 RETARDPAIEMENTCANTINEGARDERIE**

Un retard assez régulier a été constaté pour deux familles dans le règlement de leur contribution au fonctionnement de la cantine et de la garderie scolaire.

Jusqu'à présent la transmission à la Trésorerie des montants relatifs à ce service communal ne se faisait qu'après réception de l'ensemble des contributions.

Le maire a donné pour instruction de transférer au Receveur Municipal de la Trésorerie les chèques remis par les familles dès la fin du délai de cinq jours fixé par les règlements de la cantine et de la garderie.

Les contributions des retardataires seront transmises dès leur réception au service de la Trésorerie. Cette pratique bien entendu engendrera l'engagement de la procédure habituellement suivie par le Comptable Public en ce qui concerne les retards de paiement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision du maire.

#### **5 CCVA : DEMANDE DE PARTICIPATION AU REDRESSEMENT FISCAL RELATIF À LA TVA SUR LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU. 2016028 REDRESSEMENT TVA**

La CCVA a fait l'objet d'une vérification comptable au mois d'avril 2016 (contrôle sur la taxe sur la valeur ajoutée pour les années 2013 2014 2015).

En effet, depuis de nombreuses années la CCVA a déposé trimestriellement auprès du service des impôts des entreprises des déclarations de TVA comptant uniquement de la TVA déductible.

Or, un établissement public de coopération intercommunale assujettie à la TVA a le droit de déduire de la TVA sur ses déclarations. En revanche, il a l'obligation de collecter de la TVA sur les sommes appelées aux communes.

La participation des communes correspond à la refacturation globale de la totalité des charges engagées par l'EPCI, ce dernier étant considéré comme un prestataire de services.

Ces refacturations adressées à chaque commune constituent donc la contrepartie d'un service rendu et sont soumises au taux normal de TVA (20 %) de même que les amortissements des immobilisations non soldés par des subventions d'investissement.

Toutefois, les participations appelées aux communes calculées en hors taxes ne font pas apparaître de TVA à collecter.

Le contrôle fiscal effectué sur la TVA a donc des conséquences financières qui n'étaient pas prévues au budget de la communauté de communes.

Par conséquent, le montant des rappels d'impôts sera appelé pour chaque commune, sur la base prévisionnelle de 40 655 € soit :

- 14 891 € pour l'année 2013,
- 17 488 € pour l'année 2014,
- 8196 € pour l'année 2015

Il est donc décidé par l'assemblée délibérante de solliciter auprès des communes membres, les montants suivants :

Communes	Li-tra-ge-s	2013	2014	2015	S/TOTAL	Solde prévi-sionnel 2016	TOTAL
La Bâtie Neuve	7	4036,04	4702,92	2206,62	10945,58	13333,41	24278,99
Saint Etienne le Laus	5	2882,88	3359,23	1576,15	7818,27	13333,41	21151,68
La Bâtie Vieille	2	1153,15	1343,69	630,46	3127,31	5333,36	8460,67
<b>Montgardin</b>	<b>2.5</b>	<b>1441,44</b>	<b>1679,62</b>	<b>788,08</b>	<b>3909,13</b>	<b>9333,39</b>	<b>13242,52</b>
Jarjayes	2,5	1441,44	1679,62	788,08	3909,13	6666,70	10575,83
Valserres	2,5	1441,44	1679,62	788,08	3909,13	6666,70	10575,83
Avançon	3,5	2018,02	2351,46	1103,31	5472,79	9333,39	14806,18
Rambaud	1	576,58	671,88	315,23	1563,65	5333,36	6897,01
	26	14990,99	17468,04	8196,01	40654,99	69333,72	109988,71

Suite au tableau ci-dessus, la CCVA souhaite connaître notre capacité de versement au titre de l'année 2016 afin de définir un échéancier avec la DDFIP (Directions Départementales des Finances Publiques)

Le maire indique que les montants qui nous sont demandés n'ont pas été prévus au budget 2016 et que de ce fait nos liquidités disponibles en matière de trésorerie ne permettent pas de les payer en 2016. En conséquence, le maire estime qu'il est indispensable de demander un échéancier pour reporter sur l'exercice 2017, après le vote du budget, cette dépense imprévue.

Entendu cet exposé, le Conseil municipal à l'unanimité demande un échéancier sur l'exercice 2017 à partir du vote du budget 2017.

#### **6 VOIE COMMUNALE NUMÉRO 3.**

Joseph FAURE signale que sur la VC 3 (allant des Aroncis au Bridon) les usagers ont créé par leur passage hors de la route un "raccourci" leur permettant d'éviter une boucle de la route. À la suite des derniers orages il a été constaté que ce raccourci occasionnait en aval un ravinement préjudiciable à la bonne tenue de la chaussée.

Afin d'éviter ce risque, il conviendrait de mettre fin à cette pratique en interdisant aux moyens de dispositions matérielles l'usage de ce raccourci (barrière, blocs, grillage, glissière de sécurité).

À l'occasion de la préparation du budget 2017 le conseil municipal décidera des mesures à mettre en application.

#### **7 PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Sauf cas d'urgence le prochain Conseil municipal se tiendra le mardi 29 novembre 2016 à 19:00.+

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse n'étant posée, la séance est levée à 21 h35.

Le Maire  
Roger MAMO

